

Objectifs de la formation

- Le CAPa maréchal-ferrant est un diplôme de niveau V du Ministère de l'Agriculture. Son obtention permet :
 - **La poursuite des études** : BTM maréchal-ferrant, diplôme de niveau IV.
 - **L'entrée dans la vie professionnelle** :
 - ✓ trouver une place salariée dans une entreprise de maréchalerie.
 - ✓ créer ou reprendre une entreprise.
- Champs de compétences :
 - Travaux de maréchalerie (parage, forgeage, ferrage)
 - Organisation de l'intervention (organisation du poste de travail)
 - Communication en situation professionnelle (documentation, signalement des dysfonctionnements)

Public concerné

- Les demandeurs d'emploi
- Les personnes en reconversion professionnelle

Conditions d'admission

Pour être admis(e) en formation le/la candidat(e) doit :

- Etre majeur(e)
- Avoir un financement pour sa formation

Recrutement

Le recrutement se fait sur tests de sélection et entretien avec l'équipe des formateurs/trices chargé(e)s des enseignements.

L'entretien a pour but d'évaluer les motivations des candidat(e)s.

Les tests permettent de positionner le stagiaire par rapport à ses acquis afin de voir s'il est possible d'individualiser le parcours de formation.

La formation

- Durée : Formation sur 1 an, de septembre à septembre
 - 945 heures de formation au CFPPA
 - 700 heures de formation en entreprise
 - 65 € de frais d'inscription (sauf pour les demandeurs d'emploi)
- Lieu : St-Hilaire du Harcouët
- Contact et inscription : Audrey Restout, secrétaire du CFA-CFPPA
 - ☎ 02 33 91 02 29
 - ✉ cfppa.st-hilaire@educagri.fr
- Fiche d'inscription : disponible sur demande ou téléchargeable sur le site internet de l'établissement www.lycee-agricole-de-la-baie-du-mont-saint-michel.fr

La couverture sociale

Maladie, Maternité, Vieillesse, Accident du travail

Au CFPPA, en entreprise ou à l'occasion des trajets du domicile aux différents lieux de stage. Le/la stagiaire est couvert(e) par la même assurance qu'avant son entrée en formation. Il/elle n'est pas comptabilisé(e) à l'effectif de l'entreprise dans laquelle il/elle effectue son stage et tout accident doit donc être déclaré par le centre à sa caisse.

Programme – Liste des modules

Horaires indicatifs par année

UC Générales

30 h

- **UCG 1** : Agir dans les situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux 10 h
- **UCG 2** : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle 10 h
- **UCG 3** : Interagir avec son environnement social 10 h

UC Professionnelles

915 h

- **UCP 1** : Réaliser des travaux de maréchalerie 372 h
- **UCP 2** : Réaliser des interventions sur les équidés 368 h
- **UCP 3** : Assurer le fonctionnement de l'atelier 105 h
- **UCARE** : Utiliser les matériaux synthétiques de collage de fer à cheval 70 h

Modalités pédagogiques

Présentiel, ateliers pratiques, visites, autoformation, mixité de public

Evaluation - Validation

Le diplôme est composé de 7 unités capitalisables (UC) qui sont évaluées lors de plusieurs épreuves.

Le CAPa est délivré aux candidat(e)s ayant obtenu les 7 UC.

Frais de formation

Une prise en charge des frais de formation est possible :

- auprès du fonds assurance formation auquel cotise l'employeur (FAFSEA, FONGECIF, OPCA...).
- par le conseil régional de la région du/de la stagiaire
- par Pôle Emploi
- par un financement personnel

Il est possible de combiner ces financements entre eux.